

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE VALCOURT

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 JUIN 2025

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE VALCOURT, TENUE LE JEUDI 26 JUIN 2025 À 7h49 :

LA SÉANCE EST SOUS LA PRÉSIDENTENCE DE MONSIEUR

Pierre Tétrault MAIRE

Les conseillers et les conseillères présent(e)s :

Marie-Claire Tétrault, siège no 1
Vicky Bombardier, siège no 2
Daniel Lacroix, siège no 3
Dany Boyer, siège no 4
Dany St-Amant, siège no 5
Julien Bussièrès, siège no 6

Les conseillers et les conseillères absent(e)s :

Sont également présent : Me Karine Boucher, directrice générale
Me Julie Waite, greffière

CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION

Certificat de la greffière

Je, soussignée, greffière de la Ville de Valcourt, certifie par la présente avoir transmis l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire à chacun des membres du Conseil municipal le 23 juin 2025, soit au plus tard vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément à la Loi.

Me Julie Waite, greffière

OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

La régularité de la séance ayant été constatée, monsieur le maire Pierre Tétrault déclare ouverte la présente séance extraordinaire.

ORDRE DU JOUR

1. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION
2. OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4. FIN DU LIEN D'EMPLOI D'UN EMPLOYÉ
5. RÉFECTION DES RUES BELLERIVE ET BERNIER – DÉCOMPTE PROGRESSIF NO. 5
6. OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS – TRAVAUX DE VOIRIE – PLANS ET DEVIS DÉFINITIFS – PLACE MAISONNEUVE ET PAVAGE 2025
7. OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS – RÉFECTION DES SERVICES MUNICIPAUX – PLANS ET DEVIS À L'ÉTAPE 90 % – RUE MONTCALM

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

8. CESSION DE TERRAINS À DES FINS DE PARC, DE TERRAIN DE JEUX OU POUR LE MAINTIEN D'UN ESPACE NATUREL – LOTISSEMENT DE LOTS (RUE YVONNE L. BOMBARDIER)
9. PÉRIODE DE QUESTIONS
10. LEVÉE DE LA SÉANCE

206-25-06-26

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREALT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, tel que rédigé.

ADOPTÉE »

207-25-06-26

FIN DU LIEN D'EMPLOI D'UN EMPLOYÉ

ATTENDU que, conformément au manuel des employés de la Ville de Valcourt, après la période de probation, l'employé est soit reconnu par résolution du Conseil et sur recommandation de son supérieur immédiat, remercié de ses services ou la période dite de probation est prolongée pour une autre période n'excédant pas 6 mois;

ATTENDU QUE l'employé (numéro 61005) a été engagé à la Ville et sa probation, prolongée;

ATTENDU QUE cet employé ne satisfait pas aux attentes de l'employeur;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt mette fin à l'emploi de l'employé (numéro 61005) en date du 26 juin 2025;

QUE cet employé remette sans délai à l'administration municipale, les biens et effets appartenant à la Ville, dont notamment l'ordinateur portable, le fil de branchement, le téléphone cellulaire, les clefs, livres, papiers, documents et autres, le tout conformément à la loi;

QUE la directrice générale soit et est autorisée par le Conseil municipal à prendre toutes les mesures utiles et à signer tout document pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE »

208-25-06-26

RÉFECTION DES RUES BELLERIVE ET BERNIER – DÉCOMPTE PROGRESSIF NO. 5

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREALT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt autorise le trésorier à émettre le paiement au montant de 86 548,33 \$, plus les taxes applicables, à l'entrepreneur Bertrand Ostiguy inc., relativement aux travaux réalisés dans le cadre de la réfection des rues Bellerive et Bernier, tel que recommandé par monsieur Pierre Grondin, ingénieur, dans sa lettre datée

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

du 18 juin 2025;

QUE la Ville de Valcourt autorise la directrice générale ou la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, le décompte progressif no. 5.

ADOPTÉE »

209-25-06-26

OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS – TRAVAUX DE VOIRIE – PLANS ET DEVIS DÉFINITIFS – PLACE MAISONNEUVE ET PAVAGE 2025

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte l'offre de services professionnels de la firme Les Services EXP inc. datée du 18 juin 2025 pour la préparation des plans et devis définitifs dans le cadre des travaux de voirie à la Place Maisonneuve et le pavage en 2025;

QUE le montant maximal de cette dépense soit de 7 500 \$, plus les taxes applicables, conformément à ladite offre déposée.

ADOPTÉE »

210-25-06-26

OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS – RÉFECTION DES SERVICES MUNICIPAUX – PLANS ET DEVIS À L'ÉTAPE 90 % – RUE MONTCALM

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte l'offre de services professionnels de la firme Les Services EXP inc. datée du 18 juin 2025 pour la préparation des plans et devis à l'étape 90 % dans le cadre des travaux de réfection des services municipaux de la rue Montcalm;

QUE le montant maximal de cette dépense soit de 60 000 \$, plus les taxes applicables, conformément à ladite offre déposée.

ADOPTÉE »

211-25-06-26

CESSION DE TERRAINS À DES FINS DE PARC, DE TERRAIN DE JEUX OU POUR LE MAINTIEN D'UN ESPACE NATUREL – LOTISSEMENT DE LOTS (RUE YVONNE L. BOMBARDIER)

ATTENDU QUE le but de la demande de permis de lotissement est de remplacer les lots 1 826 212, 1 826 213, 1 826 216, 6 477 428 et 6 477 429 pour créer les lots 6 680 143 à 6 680 157, 6 680 160 et 6 681 898 à 6 681 900 du cadastre du Québec;

ATTENDU que selon l'article 3.6 du Règlement de lotissement numéro 561, comme condition préalable à l'approbation d'un plan relatif à une opération cadastrale, le propriétaire doit s'engager par écrit à céder à la Ville, à des fins de parc, de terrains de jeux ou pour le maintien d'un espace naturel, une superficie de terrain égalant dix pour cent (10%) du terrain compris dans le plan et situé dans un endroit qui, de l'avis du conseil, convient pour l'établissement ou l'agrandissement de parcs ou de terrains de jeux ou pour le maintien d'un espace naturel et que le conseil peut exiger du propriétaire, au lieu de cette superficie de terrain, le paiement d'une somme d'argent égalant dix pour cent

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

(10%) de la valeur inscrite au rôle d'évaluation pour le terrain compris dans le plan, ou encore, exiger du propriétaire une partie en terrain et une partie en argent;

ATTENDU QU'un plan cadastral parcellaire, préparé par Émilie Martin-Ouellet, arpenteur-géomètre, daté du 24 mars 2025 sous le numéro 4729 de ses minutes a été déposé;

ATTENDU QUE, selon les données de la Ville, la valeur uniformisée totale des terrains est de 413 500 \$;

ATTENDU QU'une cession totale en argent pour les terrains équivaldrait à une somme de 41 350 \$ et une cession totale de terrain équivaldrait à 59 235,3 m² ;

ATTENDU QUE le Conseil municipal exige du propriétaire, le paiement d'une somme d'argent de 653 \$ et une cession de terrains (lot 6 681 143 et parcelle du lot 6 681 898 (identifiée au liséré rouge)) représentant les dix pour cent (10%) de fins de parc de l'ensemble de l'opération cadastrale;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal exige du propriétaire, le paiement d'une somme d'argent de 653 \$ et une cession de terrains (lot 6 681 143 et parcelle du lot 6 681 898 (identifiée au liséré rouge)) représentant les dix pour cent (10%) de fins de parc de l'ensemble de l'opération cadastrale;

QUE le produit de cette perception soit comptabilisé dans le fonds de parcs et de terrains de jeux de la Ville de Valcourt.

ADOPTÉE »

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

212-25-06-26

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée;

La séance est levée à 7h57.

ADOPTÉE »

Pierre Tétrault, Maire

M^e Julie Waite, Greffière